

Accueil en milieu rural : Cadre juridique, fiscale et administratif Mardi 15 et Mercredi 16 Janvier 2019

<u>Formatrice</u>: Josiane Betton, consultante en gestion (formation et expérience en agriculture, en conseil de gestion et en cabinet comptable)

<u>Public concerné</u>: Agriculteurs, adhérents à Accueil Paysan ou non, personnes en activité ou porteurs de projet.

<u>Lieu</u>: dans l'Indre à préciser en fonction des inscrits.

Durée : 2 jours (14h), les 15 et 16 Janvier 2019

Horaires: de 9h à 12h et de 13h à 17h

Pré-requis : aucun

Déroulement

Jour 1

Accueil, tour d'interconnaissance des participants. Points sur les attentes et besoins de chacun

Les principales activités de tourisme rural et le cadre juridique : les gîtes, les chambres d'hôtes, les tables d'hôtes, auberge à la ferme, camping et accueils atypiques, divers (piscines, clients étrangers...)

Imposition du revenu et cotisations sociales : cas général, imposition des agriculteurs, comment faire sa déclaration de revenu ? Les cotisations sociales, le statut de loueur de meublé.

Autres Impôts et Taxes : CET, taxe de séjour, Contribution sur les revenus locatifs, taxe foncière et d'habitation...

Questions diverses et cas concrets

Bilan de la première journée

Jour 2

Accueil, validation des acquis de la veille

Règles administratives et commerciales : différents modes de règlement, la facture, réservation : devis, contrats, acomptes, utilisation de logiciel, les prix, les coffrets cadeaux, l'accueil et la signalisation.

Les aspects économiques : comment connaître son bénéfice ?

Questions et cas concrets

Bilan et évaluation de la formation

Contexte:

De nombreux agriculteurs et acteurs ruraux se posent des questions sur les activités d'accueil, à la ferme ou sur leur site (activité déjà en place ou en projet) : Quelles sont les obligations administratives ? Comment choisir ses statuts ? Quel revenu doivent-ils déclarer ? Comment les déclarer ? Doivent-ils payer, en plus, des taxes, des impôts, cotisations sociales ? Comment rédiger un contrat, une facture ? ...

Objectifs de la formation :

Avoir une vue globale des activités d'accueil, en milieu rural et à la ferme, au niveau juridique, social et fiscal et connaître les dernières évolutions dans ce domaine. Connaître les principales règles administratives et commerciales à respecter lors de la création et le développement d'une telle activité.

La méthode et les outils pédagogiques :

Intervention en salle avec diaporama et supports papiers, échange entre les participants, apports techniques et études de cas concrets.

Renseignements sur les inscriptions auprès de Sandra Poissonnet, animatrice Accueil Paysan Centre-VdL centre@accueil-paysan.com / 02 54 20 78 29



Accueil à la ferme : Cadre juridique, fiscale et administratif Mardi 15 et 16 janvier 2019

Frais d'inscription et de dossier : 20 €

Coût réel de la formation de 140 €/jour/personne - Accueil Paysan prend en charge 65 % de la formation - 35 % restant à votre charge soit :

Frais pédagogiques du stagiaire : (50 €/jour/personne, soit 100€ les 2 jours

*Possibilité de prise en charge par votre fond de formation (VIVEA pour les agriculteurs notamment, n'hésitez pas à demander des informations à votre fond de formation, à votre employeur et à l'animatrice d'Accueil Paysan Centre-VdL).

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :	Centre
Prénom :	Centre
Date de naissance :	Profession:
Adresse :	
•••••	
Mail :	
• •	
Prise en charge par un fo	nd de formation (ex. VIVEA, FAFSEA, OPCALIM):
oui \square non \square	leguel :

Bulletin à renvoyer avec le chèque d'inscription de 20€ et un chèque de réservation de 50€ (à l'ordre d'Accueil Paysan Centre) avant le 07 janvier 2019 à Accueil Paysan Centre – CNEAC – 1 rue basse – Moulin de St Etienne – 36200 Argenton sur Creuse